

**RÉUNION DU CONSEIL
13 NOVEMBRE 2017**

Lundi, le 13^e jour du mois de novembre 2017, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures 30, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
Mme France Bédard, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Patrice Moore, conseiller;
M. René Gravel, maire;

Formant quorum sous la présidence du maire René Gravel.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

L'agente de bureau, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2017
4. Approbation des comptes et salaires
5. Compte-rendu des dossiers des élus
6. Affaires nouvelles
 - 6.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Nomination d'une secrétaire d'assemblée
 - b) Affectation temporaire d'une secrétaire-trésorière adjointe
 - c) Autorisation de signataires à la caisse Desjardins
 - d) Fin du projet pilote - Service Interac
 - e) Renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année financière 2018
 - f) Relocalisation de l'affichage des avis publics
 - g) Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - h) Règlement pour des frais de refinancement
 - i) Contribution à « Transport adapté et collectif des Chenaux »
 - j) Mandat à la firme « Bélanger, Sauvé avocats »
 - k) Changement d'assurances collectives
 - 6.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.3. TRANSPORT
 - a) Demande pour une entrée charretière au 380 de la rue de l'Église
 - b) Subvention pour l'amélioration du réseau routier au rang

- Saint-Charles - Reddition de comptes
- c) Subvention pour l'amélioration du réseau routier aux rangs Price et Saint-Édouard - Reddition de comptes
 - d) Embauche d'un employé sur appel pour le déneigement
 - e) Octroi de contrat – Étude géotechnique et contrôle qualitatif des matériaux
- 6.4. HYGIÈNE DU MILIEU
- 6.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- a) Demande de dérogation mineure - Alain Cossette
 - b) Renouvellement de la banque d'heures d'assistance technique générale avec « Techni-Consultant inc. »
- 6.6. LOISIR ET CULTURE
- 6.7. AUTRES
- a) Demande de gratuité de la salle Honoré-Lacerte pour l'activité « La Fête de Noël des enfants »
 - b) Demande d'aide financière pour l'activité « La Fête de Noël des enfants »
- 6.8. CORRESPONDANCES
- a) Invitation de l' « Association des pourvoyeurs de la rivière Sainte-Anne »
- 6.9. Période de questions relatives aux sujets de la séance
- 6.10. Période de questions diverses
- 6.11. Clôture de la séance

2017-11-142
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 OCTOBRE 2017

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 2 octobre 2017 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2017.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2017-11-143
4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : le chèque des déboursés du mois d'octobre, portant le numéro 9600, auquel il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2285 à 2292 inclusivement, pour une somme globale de 10 138.07 \$. Les comptes à payer portant les numéros 9601 à 9648 inclusivement et totalisant la somme de 43 159.83 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent

procès-verbal.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

5. COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2017-11-144

6.1.a) NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par France Bédard et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer Mme Sandra Turcotte secrétaire d'assemblée.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2017-11-145

6.1.b) AFFECTATION TEMPORAIRE D'UNE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Francine Masse;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent assigner temporairement Mme Sandra Turcotte, actuellement agente de bureau, à un poste de secrétaire-trésorière adjointe;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer Mme Sandra Turcotte secrétaire-trésorière adjointe;

QUE cette affectation prend effet le 13 novembre 2017 jusqu'à une date indéterminée;

D'autoriser Mme Turcotte à effectuer toutes les tâches liées à cette fonction;

D'autoriser le maire à signer la lettre d'entente avec le syndicat.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2017-11-146

6.1.c) AUTORISATION DE SIGNATAIRES À LA CAISSE DESJARDINS

La conseillère Mme Chantal Dansereau mentionne qu'elle se retire de la table du conseil pendant la discussion de ce point.

Il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE retirer M. Michel Grosleau comme signataire à partir du 10 novembre 2017;

DE nommer signataires de la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain à la caisse Desjardins De Mékinac-des-Chenaux - Centre de services de Sainte-Anne-de-la-Pérade, les personnes suivantes:

Mme Francine Masse, directrice générale et secrétaire-trésorière

M. René Gravel, maire

Mme Chantal Dansereau, conseillère

Mme Sandra Turcotte, secrétaire-trésorière adjointe

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2017-11-147

6.1.d) FIN DU PROJET PILOTE - SERVICE INTERAC

CONSIDÉRANT que depuis la mi-novembre 2016, la Municipalité profite gratuitement d'un terminal interac de la caisse Desjardins afin d'offrir aux citoyens la possibilité d'acquitter des paiements ou d'effectuer des retraits à l'hôtel de ville grâce à ce service;

CONSIDÉRANT une grande utilisation de ce service de la part des citoyens;

CONSIDÉRANT que ce projet pilote se termine à la mi-novembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'à partir de la mi-novembre jusqu'au 31 décembre 2017, le tarif exigé par la caisse Desjardins pour la location de son terminal sera de 30,00 \$ par mois, plus 0,055 \$ par transaction;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2018, le tarif exigé devrait être sensiblement le même;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE prolonger ce service qui se veut un service à la clientèle et ce, pour une période indéterminée.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2017-11-148

6.1.e) RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018

CONSIDÉRANT que le renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités FQM arrive à échéance le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que la cotisation, déterminée par la fédération, est établie en fonction de la population de la municipalité et de la richesse foncière uniformisée actuelle;

CONSIDÉRANT que le coût de l'adhésion pour l'année financière 2018 est de 930,37 \$ plus les taxes afférentes, soit un montant total de 1 069,70 \$ incluant les taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE renouveler l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités FQM pour l'année financière 2018, au coût de 1 069,70 \$, taxes incluses.

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2017-11-149

6.1.f) RELOCALISATION DE L'AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS

CONSIDÉRANT les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de procéder à l'affichage des avis publics à deux endroits sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que présentement, les deux endroits déterminés par le Conseil municipal sont le tableau d'affichage extérieur situé à l'hôtel de ville et le tableau d'affichage intérieur situé au bureau de poste;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a été informée qu'elle ne pourra plus afficher d'avis sur le tableau d'affichage situé au bureau de poste, pour des raisons esthétiques;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été adressée aux propriétaires de la quincaillerie Frigon afin d'y afficher les avis publics de la Municipalité et que ceux-ci ont accepté;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par France Bédard et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QU'à partir de ce jour, tous les avis publics de la Municipalité seront affichés sur le tableau d'affichage situé sur le mur extérieur de l'hôtel de ville ainsi qu'à la quincaillerie Frigon;

QU'aucuns frais ne sont exigés par les propriétaires de la quincaillerie Frigon.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

6.1.g) DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil ont déposé leur formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires.

6.1.h) RÈGLEMENT POUR DES FRAIS DE REFINANCEMENT

Reporté à une date ultérieure.

**6.1.i) 2017-11-150
CONTRIBUTION À TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES CHENAUX**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain désire accorder une subvention à « Transport adapté et collectif des Chenaux » et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes à mobilités réduites;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2017 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

QUE le budget total pour la 28e année d'opération est estimé à 332 930,00 \$, le coût estimé pour le transport adapté est de 271 380,00 \$ et que la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain autorise, à même les fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à « Transport adapté et collectif des Chenaux » au montant de 1 257,00 \$ pour une période d'un an, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018;

QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte cesdites prévisions;

QUE la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des

municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Notre-Dame-de-Mont-Carmel et qu'à ce titre, elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le conseil d'administration de « Transport adapté et collectif des Chenaux »;

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Saint-Prospère-de-Champlain avec « Transport adapté et collectif des Chenaux ».

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2017-11-151

6.1.j) MANDAT À LA FIRME BÉLANGER, SAUVÉ AVOCATS - DOSSIER DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE mandater la firme d'avocats « Bélanger, Sauvé avocats » de Trois-Rivières pour le renouvellement de contrat du poste de la direction générale.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2017-11-152

6.1.k) CHANGEMENT D'ASSURANCES COLLECTIVES

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est preneuse d'un contrat d'assurances collectives auprès de « La Capitale », lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT que la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité (ou MRC ou organisme) désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT que la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2018;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) adhère au contrat d'assurances collectives souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) autorise la FQM et ses mandataires « FQM Assurance » et « AON Hewitt » à avoir accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) accorde à la FQM et ses mandataires désignés actuellement « FQM Assurance » et « Aon Hewitt », le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurances collectives et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à

l'application du régime d'assurances collectives;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.3 TRANSPORT

2017-11-153

6.3.a) DEMANDE POUR UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE AU 380 DE LA RUE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT la demande de M. Marc-André Lallemand reçue à nos bureaux le 26 octobre 2017 pour une entrée charretière à la propriété sise au 380 de la rue de l'Église (ancienne caisse populaire);

CONSIDÉRANT qu'une évaluation a été effectuée par le chef d'équipe des travaux publics, M. Sylvain Ébacher et que selon l'article 14.7 et suivants du règlement de zonage (Règlement numéro 04-04-2009), il est possible d'y aménager une entrée charretière selon les normes établies par ledit règlement;

CONSIDÉRANT qu'aucun règlement portant sur les frais d'exécution des travaux pour une entrée charretière n'a été établi par le Conseil municipal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les membres du conseil municipal autorisent les travaux nécessaires à la mise en place d'une entrée charretière au 380 de la rue de l'Église;

QUE la localisation et les dimensions soient établies et respectées selon le règlement de zonage numéro 04-04-2009;

QUE les travaux soient supervisés par le chef d'équipe des travaux publics, M. Sylvain Ébacher;

QUE les frais afférents estimés à 3 000,00 \$ seront entièrement à la charge de la Municipalité;

QUE les fonds soient pris à même le fonds général cumulé non affecté.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2017-11-154

6.3.b) SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER DU RANG SAINT-CHARLES - REDDITION DE COMPTES

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver les dépenses de rechargement de gravier dans le rang Saint-Charles, pour un montant subventionné de 4 379,14 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports. Les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2017-11-155
6.3.c) SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
AUX RANGS PRICE ET SAINT-ÉDOUARD - REDDITION DE
COMPTES

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver les dépenses de rechargement de gravier dans le rang Price et le rang Saint-Édouard, pour un montant subventionné de 11 151,83 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports. Les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2017-11-156
6.3.d) EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SUR APPEL POUR LE
DÉNEIGEMENT

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer M. Claude Toutant résidant à Saint-Prospere-de-Champlain, journalier temporaire sur appel pour la saison hivernale 2017-2018 et ce, à condition que celui-ci fournisse à la Municipalité, l'état relatif de son dossier de conduite de la Société d'assurance automobile du Québec;

D'offrir à M.Toutant le salaire et les avantages inclus dans la convention collective en vigueur.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2017-11-157
6.3.e) OCTROI DE CONTRAT - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET
CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - PONCEAU DU
RANG PRICE

CONSIDÉRANT la demande de propositions pour une étude géotechnique et le contrôle qualitatif des matériaux pour le remplacement d'un ponceau sous le rang Price;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

« Protekna Services Techniques inc. » de Bécancour : 9 736,08 \$ taxes incluses

« Englobe Corp. » de Shawinigan : 11 991,89 \$ taxes incluses

« Labo S.M. inc. » de Trois-Rivières : 13 229,01 \$ taxes incluses

« Les Services EXP inc. » de Trois-Rivières: 17 712,82 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme « Techni-Consultant inc. », d'accepter la plus basse soumission conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter la plus basse soumission, soit celle de la compagnie « Protekna Services Techniques inc. » de Bécancour, au montant de 9 736,08 \$ taxes incluses.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

6.4 HYGIÈNE DU MILIEU

6.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2017-11-158

6.5.a) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - ALAIN COSSETTE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2017-23, présentée par le propriétaire du lot numéro P-566 du cadastre du Québec, situé au rang Saint-Charles à Saint-Prosper-de-Champlain;

CONSIDÉRANT que la nature de la dérogation mineure consiste à permettre la construction d'une cabane à sucre de 34 pi x 16 pi sur une terre de 3,08 hectares, alors que l'article 16.4 du règlement de zonage stipule qu'une cabane à sucre ne peut être érigée que sur un lot boisé comprenant un peuplement forestier propice à la production de sirop d'érable d'une superficie minimale de 4 hectares;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande;

CONSIDÉRANT que lors d'une réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité, tenue le 20 septembre 2017 et formant quorum sous la présidence de Mme Chantal Dansereau présidente, cette demande a été étudiée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE selon la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité, la demande de dérogation mineure ci-dessus identifiée devrait être acceptée;

QUE l'utilisation de ce bâtiment doit être de nature agricole et que toutes les autres normes sont applicables.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2017-11-159

6.5.b) RENOUVELLEMENT DE LA BANQUE D'HEURES D'ASSISTANCE TECHNIQUE GÉNÉRALE AVEC TECHNI-CONSULTANT INC.

CONSIDÉRANT que l'adhésion avec la firme « Techni-Consultant inc. » pour des services d'assistance technique générale en ingénierie est échue;

CONSIDÉRANT que cette assistance technique consiste notamment :

- À de l'assistance pour établir les besoins et compléter la programmation de travaux;
- Prioriser les demandes selon les budgets;
- Préparation des documents d'appel d'offres professionnels;
- Préparation des documents d'appel d'offres pour des travaux d'entretien;
- Assurer la collaboration technique dans un projet de développement;
- Synthèse des demandes;
- Toutes autres demandes particulières touchant les infrastructures municipales.

CONSIDÉRANT le coût de l'adhésion pour une banque de quarante heures, soit le même taux horaire que l'année précédente, 85,00 \$ pour un technicien principal de plus de 20 ans d'expérience, pour un montant maximum de 3 400,00 \$, excluant les taxes et les dépenses;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE renouveler l'adhésion pour des services d'assistance technique générale en ingénierie avec la firme « Techni-Consultant inc. » au coût indiqué ci-haut.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

6.6 LOISIR ET CULTURE

6.7 AUTRES

2017-11-160

6.7.a) DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE HONORÉ-LACERTE POUR L'ACTIVITÉ LA FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

CONSIDÉRANT la demande de Mmes Alexandra Tousignant et Marisol Gravel, organisatrices de l'activité « La Fête de Noël des enfants », afin d'obtenir gratuitement un local pour tenir cette activité qui aura lieu le 3 décembre 2017;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les membres du conseil acceptent de fournir gratuitement à ces deux organisatrices, la salle Honoré-Lacerte pour la tenue de l'activité qui aura lieu le 3 décembre 2017.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2017-11-161

6.7.b) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ LA FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière au montant de 300,00 \$ de Mme Alexandra Tousignant, organisatrice de l'activité « La Fête de Noël des enfants »;

CONSIDÉRANT que cette activité est organisée bénévolement afin d'offrir un cadeau aux enfants de la municipalité âgés de la naissance à douze ans;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par France Bédard et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder un montant de 300,00 \$ à l'organisation de l'activité « La Fête de Noël des enfants ».

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

6.8 CORRESPONDANCES

6.8.a) Invitation de l'Association des pourvoyeurs de la rivière Sainte-Anne

2017-11-162

6.11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des

conseillers :

De clore la séance à 20 h 10.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

René Gravel
Maire

Sandra Turcotte
Secrétaire-trésorière adjointe